

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE
APPEL A PROJETS ABC 2021 – 2nd session

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

STRUCTURE	
NOM	Commune de Lagraulet-du-Gers
ADRESSE DU SIEGE	Au village
CODE POSTAL	32 330
COMMUNE	Lagraulet-du-Gers
N°SIRET DE LA COMMUNE	213 201 809 00018
CODE INSEE DE LA COMMUNE	32180
REPRESENTANT LEGAL	
NOM ET PRENOM	Nicolas Méliet
FONCTION	Maire de Lagraulet-du-Gers
TELEPHONE	05 62 29 12 44
COURRIEL	mairielagrauletdugers@orange.fr
RESONSABLE DU PROJET	
NOM ET PRENOM	Nicolas Méliet
FONCTION	Maire de Lagraulet-du-Gers
TELEPHONE	05 62 29 12 44
COURRIEL	mairielagrauletdugers@orange.fr

IDENTIFICATION DU PROJET

PROJET	
TITRE	Atlas de la biodiversité communale de Lagraulet-du-Gers
CONTEXTE	<p>Commune très engagée pour la protection de la biodiversité et le développement durable, Lagraulet-du-Gers s'évertue à promouvoir la sensibilisation aux enjeux de la protection de la nature, l'agriculture biologique et l'éducation à l'alimentation saine et au goût. Cet effort s'est traduit par plusieurs initiatives pionnières qui en font une commune exemplaire.</p> <p>Dans la continuité de cette démarche, la commune souhaite aujourd'hui initier un projet d'Atlas de la Biodiversité Communale pour réaliser un inventaire participatif des habitats naturels, de la faune et de la flore de Lagraulet-du-Gers. Ce faisant, elle veut sensibiliser les habitants et les jeunes à la protection de la biodiversité et leur proposer de s'impliquer dans sa mise en valeur et protection.</p> <p>Elle souhaite également faire de cet atlas de la biodiversité, un outil d'aide à la décision précis et pertinent lui permettant de prendre les bonnes décisions dans la conception de ses futurs projets d'aménagement.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un inventaire de la biodiversité locale permettant de cartographier les zones à enjeux pour une meilleure connaissance et prise de conscience qui soit partagée avec les habitants. Il s'agit tout d'abord de dégager un socle de

	<p>données sur la biodiversité, qui seront fondamentales et qui pourront servir de base pour d'autres inventaires (taxons complémentaires, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer, via des actions pédagogiques avec les écoles et les volontaires, la connaissance de la biodiversité locale pour favoriser l'émergence de comportements citoyens concourant à la protection des habitats naturels, de la faune et de la flore. • Bénéficier d'un outil d'aide à la décision qui doit orienter l'aménagement du territoire communal : la révision prochaine du PLUi, la restauration d'un milieu humide en centre-bourg, l'aménagement de la voie verte tout en prévoyant des mesures compensatrices pour la biodiversité • Cet outil d'aide à la décision est indispensable pour définir l'orientation et la conception du projet d'aménagement de l'ancien village de vacances Azureva aujourd'hui à l'abandon, un site de 17 hectares, qui représente une part considérable du territoire urbain de Lagraulet-du-Gers. L'ABC contribuera à estimer l'opportunité d'y développer des activités liées à la mise en valeur de la biodiversité (sanctuarisation des espaces à enjeux, création d'une maison de la biodiversité, par exemple.)
DUREE DE MISE EN ŒUVRE	2 ans (du 01/01/2022 au 01/01/2024)
COUT COMPLET PREVISIONNEL	34 813 €
MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES	25 563 €
AIDE DEMANDEE	20 450 € soit 80 % des dépenses éligibles
PERSONNELS MOBILISES	Personnels mobilisés sur le projet : ... ETP et 1/8 ETPT Personnels nouvellement recrutés spécifiquement sur le projet : ... ETP et 1/8 ETPT Préciser la forme contractuelle du/des éventuels recrutements : ...
ACTEURS RESPONSABLE DU PROJET	M. Le Maire, Nicolas Méliet
AUTRE(S) CORRESPONDANT(S) AU SEIN DE LA STRUCTURE	
AUTRE(S) PARTENAIRE(S)	Arbre et Paysage 21, EcoCert, CAUE 32, CPIE Pays Gersois, Symethis

PROGRAMME DETAILLE DU PROJET

1. Cadrage

Contexte et objectifs

[La description et les enjeux détaillés du territoire concerné par l'ABC](#)

Lagraulet-du-Gers est une commune rurale de 620 habitants du Sud-Ouest, située dans un territoire gersois viticole connu notamment pour sa production d'armagnac. Elle mène depuis 20 ans des actions engagées et innovantes pour la défense de l'environnement qui lui ont conféré une valeur d'exemple et une large reconnaissance.

Elle a accueilli et accompagné l'installation d'une des premières exploitations en serre hydroponique de France, les Sourciers. Près de 40% des agriculteurs et viticulteurs sont aujourd'hui passés en culture bio. En 2020, la commune a converti sa cantine en 100% bio, ce qui lui a valu le prix des cantines rebelles. Elle a créé un lotissement champêtre au cahier des charges vert réalisé grâce aux préconisations d'Arbre et paysage 32 et du CAUE 32. Elle a végétalisé son centre-bourg et l'a équipé de bornes de recharges pour voiture électrique. Quand la tempête Klaus, en janvier 2009, a déraciné de nombreux arbres, la commune a réutilisé le bois pour construire un bâtiment communal (atelier technique).

Durant le confinement, afin d'aider les producteurs et les administrés, la commune a créé un Drive fermier, appelé Les Panniers bio de Lagraulet, dans le respect des règles sanitaires.



Centre bourg de Lagraulet-du-Gers avant et après sa

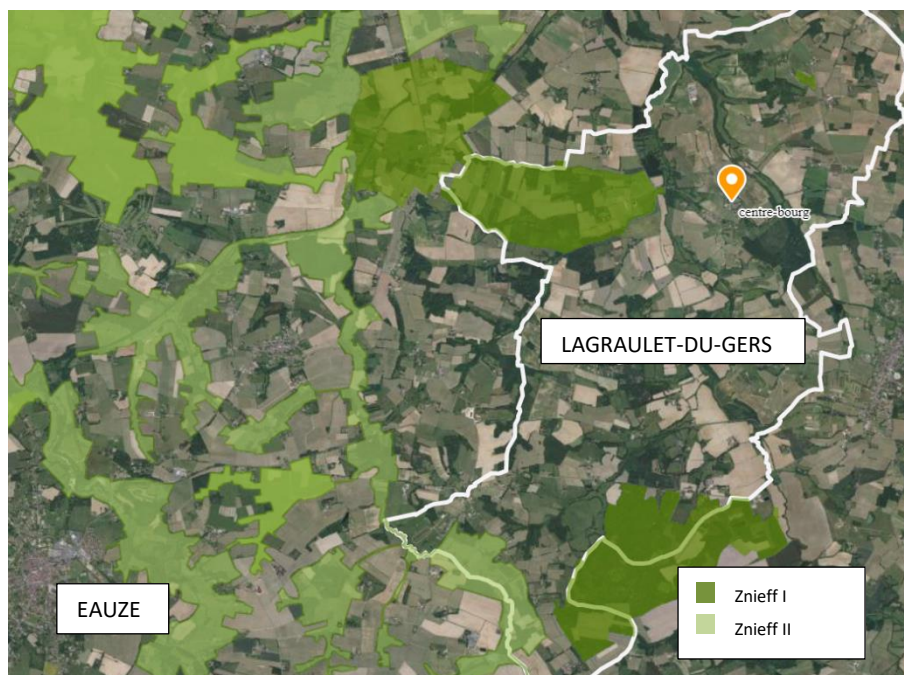
La cohérence de ces initiatives dans le temps et la fidélité aux valeurs éthiques et environnementales de la commune ont eu un impact positif sur son développement. Entre 2007 et 2017, sa population a augmenté de 55%, les 0-14 ans de +158%, les 15-29 ans de +63% et 30-44 ans +108%. Ces chiffres traduisent l'attractivité de Lagraulet-du-Gers auprès de ménages séduits par cette ruralité inventive et en plein renouveau, de jeunes familles cherchant une meilleure qualité de vie et désirant vivre en conformité avec leurs principes écologiques.



Situé en zone rurale, entre quatre villes moyennes qui sont à plus d'une heure en voiture – Mont-de-Marsan, Agen, Auch et Montauban, Lagraulet-du-Gers appartient à un territoire paysan, dont la vocation touristique tend à s'accroître. Il fait la liaison entre le bassin Agenais au nord et le massif des Pyrénées au Sud.

Au sein d'un paysage gascon de vallées alluviales, vallons et collines, la morphologie du village est éclatée entre un bourg pittoresque et un habitat parfois diffus en zone agricole et naturelle qui s'étale en formant autant de hameaux.

Selon les données de l'INSEE, en 2018, seul 1% de la surface communale est artificialisée. L'occupation agricole est majoritaire puisqu'elle représente 86,3% des surfaces tandis que la forêt et milieux semi-naturels en représentent 12,8%. La commune contient aussi des parcelles classées en Znieff I et II et elle occupe une position stratégique pour la biodiversité. Elle jouxte, en effet, un réseau dense de zones classées en Znieff II à l'ouest, sur les territoires voisins des communes d'Eauze et de Castelnaud d'Auzan-Labarrère.



Aussi, l'identification et la protection de la diversité représente un enjeu majeur pour la commune vis-à-vis de sa structure polynucléaire propice à la segmentation des habitats naturels, vis-à-vis de ses activités agricoles impactant le fonctionnement des écosystèmes – notamment le réseau de terres classées Znieff traversant son territoire - et aussi vis-à-vis d'une activité touristique en pleine développement qui, mal maîtrisée, pourrait devenir un facteur de perturbation.



Un paysage lagraulétois composé de vallons et collines où se développent les activités agricoles où la commune a veillé à la préservation des arbres et des haies.

[Le cadre : les mesures prises antérieurement](#)

Au fur et à mesure des années, la commune a collecté et mobilisé des données sur la biodiversité auprès de ses partenaires, qu'il s'agisse des collectivités publiques, du bureau d'étude, Even Conseil, sollicité pour effectuer l'évaluation environnementale du PLUi, ou des organismes tels que EcoCert, premières entreprises de certification en bio d'Europe, UnPlusBio, Arbre et Paysage du Gers, entre autres, avec lesquels elle a collaboré sur des projets durables.

Par exemple, en 2015, la commune a sollicité une étude auprès d'Arbre et Paysage du Gers et du CAUE 32, dans le cadre de son projet de lotissement l'Argenté. Il y a été proposé des préconisations paysagères et environnementales pour la gestion et l'implantation des arbres et des haies sur l'ensemble de la commune.

Toutefois, à ce jour aucun inventaire exhaustif de la biodiversité locale (habitats naturels, faune et flore), basé sur un plan de prospection en deux années, n'a été réalisé.

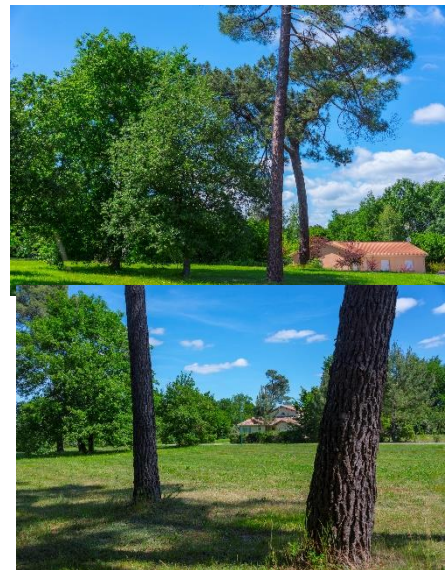
Certes, l'évaluation environnementale menée dans le cadre de l'élaboration du PLUi a permis de délimiter et protéger des zones à enjeux : les espaces boisés classés, les éléments paysagers à préserver, les réservoirs de biodiversité en milieu ouvert, les continuités écologiques de la trame bleue ainsi que les corridors écologiques terrestres.

Cependant, l'état initial se concentre davantage sur l'identification des enjeux environnementaux des secteurs ayant un potentiel de développement urbain.

Seul un pré-diagnostic des enjeux présents au niveau de la commune a été réalisé. Basé sur la synthèse et spatialisée de données issues des différents services techniques et des acteurs locaux compétents, ce pré-diagnostic s'est accompagné d'un nombre restreint de visites sur site.

S'il s'est avéré inestimable pour délimiter le périmètre d'espaces protégés et pour valoriser le paysage, il n'a pas permis de dégager un niveau de connaissance suffisamment précis sur la biodiversité pour orienter les prochains projets communaux.

Ainsi, il existe aujourd'hui un besoin pressant de collecter des données fondées sur un inventaire qui tendra à devenir de plus en plus exhaustif dans le temps, quand de nouvelles initiatives élargiront les taxons qu'il prend en compte. Cet inventaire améliorera l'identification des zones à enjeux environnementales, leur hiérarchisation et leur gestion dans une optique de préservation de la biodiversité.



[Les objectifs poursuivis par le projet d'ABC](#)

Ce besoin de porter à connaissance la biodiversité locale est aujourd'hui impérieux pour la commune. En effet, après avoir milité pour l'éducation des enfants à la qualité alimentaire (goût et utilisation de produits bio), elle nourrit un projet de sensibilisation environnementale de plus jeunes et des habitants qui passe par le développement d'activités pédagogiques et de sensibilisation à la biodiversité. Ce projet inclut :

- La réalisation participative d'un inventaire écologique et la diffusion des connaissances acquises
- La réalisation d'ateliers pédagogiques et artistiques dans les écoles autour de l'observation de la biodiversité
- Des chantiers participatifs et pédagogiques de défrichage manuel et raisonné du site de l'ancien village vacances Azureva
- Un chantier participatif de balisage d'un chemin pédagogique et créatif connectant les/des zones à enjeux écologiques

De surcroît, l'ABC fournirait un précieux outil d'aide à la décision pour la révision de son PLUi, ainsi que pour informer l'ensemble des futurs projets d'aménagement durable de la commune. Ces derniers incluent actuellement : son projet de restauration d'un milieu humide sur le lieu d'anciennes douves médiévales du centre-bourg, l'aménagement d'un centre d'expérimentation sur le site de la ferme maraîchère, la mise en œuvre de mesures locales de compensation dans la cadre de la réalisation de la voie verte, réalisée par le département sur une ancienne voie ferrée et son futur projet d'aménagement de l'ancien village vacances Azureva.



Anciennes douves médiévales en centre-bourg, milieu en danger, certaines se sont asséchées



Lac près de la ferme maraîchère, futur espace test agricole, lieu d'expérimentation en agro-écologie



été laissé à l'abandon

Réalisé dans les années 1962-1963, ce site touristique a depuis que son exploitation a cessé en 2005. La commune a commencé à y esquisser un projet d'envergure en mobilisant un groupe de travail pluridisciplinaire, des étudiants en développement territorial de l'université de Toulouse, de l'Ecole Nationale Supérieure en Génie des Technologies Industrielles (Pau) et l'Ecole Normale Supérieure de Design (Paris).

<https://www.youtube.com/watch?v=HxwX17qJWLI&t=74s>

En effet, elle y envisage un lieu hybride qui se ferait le relais des actions innovantes menées par la mairie en matière de transition agricole, environnementale et alimentaire, où les décideurs locaux pourraient être formés et accompagnés. Ce projet orienté vers la sensibilisation des professionnels et du grand public inclurait des activités et équipements récréatifs, pédagogiques, gastronomiques et touristiques dont le fil directeur serait la protection et valorisation du patrimoine naturel.

Puisque ce site de 17 hectares représente une part conséquente du territoire urbain de la commune et étant donné les orientations du projet en matière environnementale, son ambition de rayonnement régional et d'exemplarité, il est impérieux de développer un inventaire exhaustif de la biodiversité pour mettre en œuvre un programme qui la prenne en compte, la respecte et la valorise, pour que ce lieu puisse devenir un levier pour la protection de la biodiversité.

L'intérêt du projet

La commune a mis en œuvre des initiatives qui ont une réelle cohérence et qui contribuent petit à petit de faire de Lagrault-du-Gers, un territoire d'alternatives où il est possible de bien manger, de bien vivre et « d'exister » un peu plus respectueusement vis-à-vis de la planète.

La réalisation d'un ABC est un pas de plus pour imaginer et mettre en œuvre des manières d'habiter et d'aménager qui n'impliquent pas une destruction de la biodiversité. En développant une meilleure connaissance de la biodiversité et en la mettant à la portée de tous grâce à des initiatives participative, pédagogiques et créatives, le projet d'ABC veut provoquer une prise de conscience et de confiance : elle veut montrer qu'il est possible de promouvoir des comportements humains à petites échelles qui peuvent avoir de grandes conséquences. Le projet d'ABC veut donner envie mais aussi donner la possibilité aux jeunes et aux habitants de s'engager pour la nature.

Cet ABC doit également avoir pour finalité de permettre de mesurer toute future décision de la commune à l'aune des conséquences possibles sur la biodiversité. Il ne remplacera pas, bien sûr, les études d'impact environnemental souhaitables ou nécessaires, mais il fournira un cadre de référence pour porter des projets toujours plus vertueux et innovant pour l'environnement.

Les bénéficiaires du programme

- Les écoliers du village et des alentours, les enfants et les jeunes
- Les habitants
- Les élus
- L'équipe pluridisciplinaire réunissant des acteurs du territoire bio-engagé travaillant à la définition du projet d'aménagement sur le site de la friche touristique Azureva¹

L'ensemble des acteurs impliqués dans sa réalisation

- Un comité de pilotage incluant M. Le Maire, les élus, un représentant l'OFB Occitanie, le bureau d'étude Symthehis, du CPIE Pays Gersois et ses partenaires éventuels, l'animateur projet d'ABC, et des membres du groupe pluridisciplinaire dédié à l'aménagement du territoire communal
- Symthehis, bureau d'études réalisant une prestation d'inventaire sur les sites dont l'aménagement présente un enjeu imminent pour la préservation de la biodiversité (site Azureva, projet de restauration des zones humides du centre-bourg, mesures compensatoires pour la réalisation de la voie verte)
- CPIE Pays Gersois qui réalise un inventaire naturaliste professionnel complété notamment par des données « participatives » et contribue à l'animation des initiatives participatives. Il réalise l'inventaire sur l'ensemble du territoire communal pour des taxons un peu moins exhaustif que les études localisées, il réalise aussi la cartographie de l'ABC

¹ Un groupe de travail pluridisciplinaire rassemble des acteurs venus d'horizons diverses – agronomes, viticulteurs, agriculteurs, organisme HLM, etc. - qui partagent leur expertise transversale et leur réseau. Ils consultent les acteurs du territoire qui viennent enrichir la réflexion : Préfecture, DDT, CD32, CDTL, PETR, OTT, CC de la Ténarèze, Chambre d'agriculture, bureau d'étude Altaïr, vigneron indépendant, le Toit familial de Gascogne, SDEG, SCOT et CAUE. Ce groupe de travail a aussi sollicité les étudiants du Master en Développement territorial (APTER) de l'université de Toulouse. Ils ont étudié l'opportunité d'un projet vis-à-vis des potentialités locales en termes de transition socio-écologique.

L'Ecole Nationale Supérieure en Génie des Technologies Industrielles (Pau) a proposé des pistes techniques pour approvisionner le futur en énergie renouvelable. En septembre 2021, le groupe interdisciplinaire a fait appel à des étudiants de l'Ecole Normale Supérieure de Création Industrielle qu'ils apportent leur compétence de designer à la préfiguration des activités qui pourraient se développer sur le site.

- Un salarié chargé de l'animation du projet d'ABC à raison d'une demi-journée par semaine pendant deux ans, doté d'une expertise en biodiversité et écologie employé actuellement par la commune
- Des artistes, bénévoles et volontaires du village intervenant auprès du public pour promouvoir l'observation de la biodiversité
- Les habitants qui feront vivre le projet

Les leviers à mobiliser pour atteindre les objectifs de diffusion des connaissances sur la biodiversité et de sensibilisation

Les données collectées (base de données exhaustives) seront en accès libre et gratuit et mises à disposition sur les plateformes gouvernementales pertinentes. Elles pourront également être téléchargées sur le site de la mairie. La cartographie des zones à enjeux pourra également être consultée librement sur le site de la mairie.

Des données plus pédagogiques et synthétiques seront transmises et diffusées sous divers formats :

- Fiches sur les espèces et les habitats mises à disposition du public dans la médiathèque
- Signalétique réalisée par les écoles et les artistes locaux (verrier et potier)
- Balisage d'un parcours ludique partant d'un point d'observation du paysage en centre-bourg et utilisant les arbres comme repères, et connectant à l'ancien village vacances Azureva ainsi qu'aux zones d'intérêt écologique
- Un film sera réalisé qui documentera la mise en œuvre de l'initiative et qui introduira au grand public es enjeux de la biodiversité sur le territoire communal

Des ateliers participatifs constitueront d'autres relais de cette action de sensibilisation, ils incluront :

- La collecte participative des données participatives (via une application disponible telle que Inaturalist)
- Le chantier de débroussaillage responsable de la friche Azureva

Description du projet

Le projet d'ABC mené par la commune de Lagraulet-du-Gers mobilise deux type de prestations :

- Pour l'ensemble du territoire communal, le CPIE Pays Gersois sera mobilisé pour qu'il réalise un inventaire naturaliste professionnel permettant de développer un socle de connaissance premier et fondamental, nécessaire pour la prise en compte citoyenne des enjeux de la biodiversité et pour orienter l'aménagement futur du territoire communal (révision du PLUi). Pour des questions du budget, il portera sur un nombre de taxon un peu plus limitée que les études localisées.
- Pour les sites représentant un enjeu imminent du fait de l'existence ou de l'élaboration de projet d'aménagement, à savoir :
 - o L'ancien village vacances Azureva
 - o La restauration d'un milieu humide situé au niveau de la douve historique du centre-bourg
 - o La mise en place de mesure compensatoire dans le cadre de la réalisation de la voie verte,
 un bureau d'étude en écologie sera consulté pour préparer une prospection très exhaustive et poussée sur nombre de taxon plus élevé que pour la prospection sur l'ensemble de la commune. Ces études constitueront une première étape pas vers la constitution d'un inventaire exhaustif de la commune qui sera complété dans le moyen-terme grâce au développement de la prospection sur l'ensemble de la commune et grâce à la réalisation d'autres actions ponctuelles.

La prospection sur l'ensemble du territoire communal

Elle sera menée grâce à un accompagnement du CPIE et selon ses préconisations méthodologiques. Elle permettra de faire un inventaire naturaliste professionnelle, de manière participative en maximisant la collecte de données citoyennes sur la biodiversité, tout en présentant un niveau de précision satisfaisant.

Suite à des échanges préliminaires, une proposition de devis nous sera transmise le 2 novembre. Toutefois, étant donné l'étendue de la prospection et dans l'hypothèse d'un partenariat² avec d'autres acteurs pour compléter l'inventaire de la biodiversité, nous avons pu estimer un coût prévisionnel qui figure dans le plan de financement.

Elle permettra d'identifier et délimiter les habitats naturels selon la typologie Eunis de niveau 4) et étudiera a minima les groupes taxinomiques suivant :

² Des partenariats pourront être monter avec d'autres organisations pour permettre la réalisation d'un inventaire sur des taxons qui ne rentrent pas dans le domaine d'étude du CPIE mais qui représentent un enjeu pour le territoire de Lagraulet-du-Gers.

- Les microorganismes
- La faune : les papillons, les amphibiens, les mammifères (chiroptère et micro-mammifères), les odonates
- La flore : les plantes à fleurs, les plantes sans fleur (fougères, mousses, algues)
- La fonge : les champignons et les lichens

Le protocole d'étude respectera les préconisations du cahier des charges de l'appel à projet ABC des OFB et il permettra d'identifier, de hiérarchiser et de cartographier les zones à enjeux environnementaux. En ce qui concerne l'identification des continuités écologiques, le prestataire prendra en compte les guides nationaux préparés par le Comité opérationnel Trame verte et bleue et consolidés par le Ministère en charge de l'écologie.

Les livrables incluront :

Pour l'inventaire naturaliste :

- Une base de données des habitats naturels et des espèces
- Une synthèse sur les habitats (décrivant de manière synthétique les habitats présents : leur dynamique, leur état de conservation, leur typicité et originalité ; un bilan de la diversité des habitats et milieux qui a été trouvée par rapport à celle qu'il y a eu dans le passé ou que l'on pourrait imaginer avoir sur un tel territoire selon les données historiques, le contexte et la biodiversité des communes voisines ; les découvertes et redécouvertes d'habitats naturels ; des informations sur la diversité au sein d'un habitat)
- Une synthèse sur les espèces (incluant la liste des espèces observées pour chaque groupe taxinomique, un bilan de la diversité des espèces qui a été trouvée par rapport à celle qu'il y a eu dans le passé ou que l'on pourrait imaginer avoir sur un tel territoire selon les données historiques, le contexte et la biodiversité des communes voisines ; les découvertes et redécouvertes ; toute information utile sur la répartition et la dynamique de certaines espèces)

Pour la cartographie :

- Une cartographie à minima au 1/10 000^e des habitats naturels
- Une cartographie à minima au 1/10 000^e de synthèse des enjeux supra-locaux et locaux de biodiversité sur la commune
- Une cartographie au 1/10 000^e des espèces patrimoniales (végétales et animales)
- Une cartographie au 1/10 000^e des continuités écologiques en agréant des différentes sous-trame
- Une cartographie au 1/10 000^e des espèces exotiques envahissantes et d'autres éléments de discontinuités identifiés
- Un jeu de cartes permettant de restituer la commune dans un contexte plus large.

[Les zones à enjeux dans le cadre des futurs projets d'aménagement de la commune](#)

Pour plus de précision sur la méthodologie de prospection sur le site de l'ancien village vacances Azureva, vous pouvez vous reporter au devis joint en annexe de ce dossier.

Délimitation des habitats naturels

Etant donné qu'il est impératif de bien connaître la biodiversité qui est abrité sur les 17 hectares de l'ancien village vacances Azureva pour que l'aménagement ne la menace pas, le cabinet Symethis réalisera des inventaires des habitats naturels basés sur la réalisation de relevés phytosociologiques. Le protocole suivi pour la réalisation de ces relevés est celui préconisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux :

- 1) La première étape consiste à choisir le lieu du relevé ou placette d'échantillonnage homogène aux plans floristiques et écologiques.
- 2) Une fois la zone identifiée, la deuxième étape consiste à dresser pour chaque strate, la liste exhaustive des espèces présentes dans le relevé. On distingue la strate arborée (ou arborescente), la strate arbustive, la strate herbacée.
- 3) Un coefficient d'abondance/dominance est attribué à chaque espèce.
- 4) Sur la base des relevés phytosociologiques, les habitats naturels sont ensuite caractérisés et codifiés selon la nomenclature européenne CORINE Biotopes et le code Natura 2000, le cas échéant.

La déclinaison des habitats naturels et semi-naturels se limitera à la nomenclature de troisième rang (Exemple: code CB : 31.1 Landes humides, Code EUNIS : F4.1 Landes humides). Plusieurs placettes feront l'objet de relevés dans un même milieu homogène pour consolider l'identification et favoriser la robustesse des codes choisis dans les nomenclatures utilisées : les Cahiers d'Habitats, le code CORINE Biotopes.

Délimitation des zones humides

Le travail de délimitation se limitera à une caractérisation générale par photointerprétation et à partir de la connaissance bibliographique et des éventuels inventaires des zones humides disponibles. Ce travail bibliographique sera couplé à la phase terrain menée sur les placettes à l'étude (issues du tirage aléatoire + zones sensibles). Les zones humides feront l'objet d'une délimitation d'après le critère « Habitats naturels », conformément à la méthodologie décrite dans l'arrêté du 1er octobre 2009 et la note du 26 juin 2017 relative à la délimitation des zones humides.

Inventaires floristiques

L'étude bibliographique préalable servira de support pour cibler les espèces de flore patrimoniale potentiellement présentes sur la zone d'étude immédiate et éloignée. Puis la zone d'étude immédiate sera parcourue pour géo-référencer, au moyen d'un GPS, puis cartographier, les stations d'espèces jugées patrimoniales (protégées et non protégées) du fait d'une aire de répartition réduite ou en voie de réduction à l'échelle européenne, nationale, régionale. Une attention particulière sera apportée à la présence d'espèces exotiques envahissantes au sein d'habitats naturels ou semi-naturels. Les individus préoccupants seront signalés au sein des habitats, et éventuellement pointés par GPS.

Inventaires faunistiques

Protocole avifaune :

- *Oiseaux nicheurs* (diurnes) : méthode qualitative des points d'écoute sera employée (STOC1). L'expertise s'orientera sur les oiseaux nicheurs diurnes au travers la mise en place d'une grille de points d'écoute, selon le Programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnage Ponctuel Simple (STOC-EPS).
- *Oiseaux nicheurs* (nocturnes)
- *Oiseaux Communs* (suivi temporel)
- *Oiseaux hivernant* : les espèces hivernantes (passereaux, limicoles, anatidés, rallidés, ardéidés, rapaces sur les sites dortoirs) bénéficieront d'inventaires ciblées.

Protocole Entomofaune : 3 groupes entomologiques : les papillons de jour, les odonates, les coléoptères xylophages.

- Echantillonnage des papillons de jour
- Echantillonnage des odonates : une attention particulière sera apportée à la recherche des espèces patrimoniales telles que l'Agrion de mercure, la Cordulie à corps fin (espèces protégées et d'intérêt européen).
- Echantillonnage des orthoptères
- Echantillonnage des coléoptères saproxyliques

Protocole Amphibiens

Cf. devis Symethis en annexe pour la méthodologie

Protocole Reptiles

Cf. devis Symethis en annexe pour la méthodologie

Protocole Mammifères (grande faune et petite faune)

Cf. devis Symethis en annexe pour la méthodologie

Protocole chiroptère

Cf. devis Symethis en annexe pour la méthodologie

Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques et analyse des fonctionnalités écologiques du site

La hiérarchisation des enjeux et des sensibilités se basera à la fois sur la bioévaluation (basée sur l'examen de listes de référence internationales, nationales, régionales et locales) des habitats, de la flore et de la faune, et sur la fonctionnalité des espaces qu'ils utilisent (alimentation, corridors de déplacement, reproduction, stations d'espèces végétales protégées, etc.). Une approche par habitat d'espèces sera également menée, dans l'objectif de préparer au mieux le dossier dans l'éventualité d'un dossier CNPN. Ainsi, une délimitation sous SIG des habitats d'espèces protégées permettant un des calculs de la surface présente sur la zone d'étude sera réalisée.

Trois types de rendus cartographiques seront proposés à la suite de ce travail d'inventaires :

- Carte globale des habitats et zones humides ;
- Carte des stations d'espèces protégées et invasives : réalisée en priorité sur la zone d'étude. Toute autre observation en dehors de cette zone prioritaire sera relevée et géo référencée ;

- Carte de synthèse des sensibilités écologiques : carte hiérarchisée des zones à enjeux pour la faune (couloirs migratoires, zones de repos, sites d'alimentation, de reproduction) et la flore (stations d'espèces protégées, habitat d'intérêt européen, etc).

Analyse des fonctionnalités écologiques du site (TVB)

Une réflexion sera également engagée sur les fonctionnalités écologiques (trame verte et bleue) au sein des sites, et leur insertion, afin de déterminer d'éventuels corridors écologiques, échanges avec les milieux environnants, etc.

2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

Actions prévues	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
Action N°1	Comité de pilotage de lancement de la démarche	01/2022	
Action N°2	Comité technique de validation du diagnostic	03/2022	
Action N°3.A	REALISATION DES INVENTAIRES Prospection écologique quatre saisons sur les sites où se développent des projets d'aménagement (Symethis)	01/2022	01/2023
Action N°3.B	REALISATION DES INVENTAIRES Accompagnement à la réalisation d'inventaire participatif de la biodiversité communale (CPIE + partenaires)	01/2022	01/2024.
Sous- action (2.B.a)	Journée de présentation du projet aux habitants, sensibilisation et invitations à la participation	02/2022	
Sous-action (2.B.b)	Ateliers de collecte de données participatives	03/2022	01/2024
Sous-action (2.B.c)	Réalisation d'une base de données contributive	03/2022	01/2024
Action N°4	Comité technique : interprétation des données : identification des enjeux et définition des orientations	09/2023	
Action N°5	Création d'une signalétique pédagogique – balisage cheminement piéton	01/2023	01/2024
Action N°6	Livraison du film	09/2023	
Action N°7	Restitution de l'ABC	01/2024	
Insérer autant de lignes que d'actions/résultats			

3.Perspectives de l'action

Dans le cadre de son projet d'aménagement de l'ancien village vacances Azureva, la commune fera bon usage de cette connaissance sur la biodiversité pour développer un programme d'activités ludiques, pédagogiques et touristiques promouvant la protection de la biodiversité : maison de la biodiversité, lieu d'accueil et d'observation de la biodiversité, par exemple. L'ABC sera utilisé pour définir la programmation de centre hybride envisagé sur le site et dont l'ambition est d'avoir un rayonnement régional, national voir européen.

L'inventaire naturaliste orientera notamment l'aménagement raisonné de site qui pourra inclure la sanctuarisation d'espaces à enjeux pour la biodiversité. Dans ce cadre, le groupe pluridisciplinaire et l'équipe d'ingénierie du projet se rapprocheront du Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie et de tout autre partenaire pertinent pour déterminer comment porter ce projet.

Par ailleurs, les suites prévisionnelles de ce projet d'ABC seront de consulter les communes de la Communauté de Communes de la Ténarèze et le PETR pour éventuellement étendre la démarche d'ABC aux autres communes, en capitalisant sur cette expérience qui aura, d'une certaine manière, une valeur « expérimentale » mais qui sera surtout une expérience fondatrice.

Enfin, la commune de Lagraulet-du-Gers envisagera d'intégrer le programme Territoires engagés pour la nature pour bénéficier des bienfaits de l'appartenance à un réseau et de disposer d'un accompagnement. Cela lui permettra d'approfondir les actions d'aménagement vert du centre-bourg (en veillant à la restauration du milieu humide des douves hmédiévales et pourquoi pas en étudiant la possibilité de rendre l'espace public du bourg comestible ?) et de l'ensemble de son territoire, tout en mettant en œuvre des initiatives dédiées à la protection de la biodiversité informée par la tenue d'un inventaire mis-à-jour de manière

contributive.

4. Gouvernance

Outre le fait de veiller au bon déroulement du projet et de contribuer à impliquer les habitants dans le projet, les objectifs du comité de pilotage sera de permettre une bonne coordination des interventions du bureau d'étude Symethis et du CPIE et de ses partenaires. Le comité de pilotage aura notamment pour fonction de veiller à l'intégration des résultats des prospections localisées dans l'inventaire de la biodiversité menée sur l'ensemble du territoire communale. Aussi, avant de lancer les missions des deux prestataires, une réunion de lancement réunira tous les intervenants pour qu'ils puissent échanger sur leurs modalités d'actions respectives et éventuellement se coordonner pour optimiser l'alimentation de l'ABC.

Le comité de pilotage sera composé du maire, d'élus, de l'animateur salarié, d'un représentant de l'OFB Occitanie, du bureau d'étude Symethis, du CPIE et de ses partenaires mais aussi de membres du groupe de travail pluridisciplinaire dédié à l'aménagement de l'ancien village vacances Azureva, des bénévoles et artistes intervenant dans l'animation auprès des écoliers et des habitants.

Le comité de pilotage aura comme mission de suivre le lancement et le déroulement du projet. Il participera à l'organisation des réunions publiques, à l'information générale du public ainsi qu'à l'organisation des ateliers participatifs. Il travaillera aussi à la restitution des ABC et l'événement qui y sera consacré.

Un comité technique plus restreint inclura l'animateur salarié, le bureau d'étude Symethis, le CPIE et ses partenaires, le représentant de l'OFB. Il échangera au moment de la préparation et validation du diagnostic, lors de la réalisation des inventaires puis au moment de l'interprétation des données pour échanger sur l'identification des enjeux et sur la définition des orientations.

5. Impacts sur l'emploi local et sur l'économie locale

Il est attendu que l'ABC vienne fortifier l'identité bio-engagée de Lagraulet-du-Gers et qu'elle renforce encore davantage son attractivité, facteur de développement de la commune. En offrant une aide à la décision sur l'aménagement durable du territoire, sur le développement d'une offre touristique et gastronomique respectueuse de la biodiversité, il est attendu que l'ABC dynamise fortement l'activité économique de la commune.

6. Résumé publiable du projet

Lagraulet-du-Gers est une petite commune rurale du Gers de par sa taille (569 habitants) et sa superficie (27,22km²). Elle se trouve au centre de plusieurs carrefours stratégiques : entre la région de Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, entre le département du Gers et des Landes, à la limite de la Communauté de communes de la Ténarèze et de la Communauté de commune du Grand Armagnac. Du point de vue géographique, c'est un territoire de transition entre le bassin Agenais au nord et le massif des Pyrénées au Sud.

Le paysage de ce territoire est globalement celui d'un pays calcaire gascon, aux terres généreuses et variées, à la topographie vallonnée, composé de collines entrecoupées de vallons. Il est traversé d'un réseau hydrographique qui irrigue des plaines alluviales et il est ponctué de points et plans d'eau.

On trouve dans le village de Lagraulet-du-Gers une certaine densité de végétation : des étendues boisées y côtoient des peupleraies, des vergers, des espaces cultivés en maraîchage, des champs de maïs principalement de la vigne. Aussi, sur cette terre agricole (86,3% de la surface communale est cultivée), la prise en compte et préservation de la biodiversité est un enjeu majeur ne serait-ce que par rapport à la présence d'un réseau dense de zones classées Znieff I et II sur le territoire communal et sur les territoires voisins à l'ouest.

Quelle est la biodiversité abritée par la commune ? Quelles sont ces richesses cachées ? Comment est-elle impactée par les activités agricoles menées sur le sol de la commune ? Quel est l'impact du passage en biologique d'un peu moins de la moitié des exploitants ? A-t-il aidé la biodiversité à se régénérer ? Peut-on faire un pas de plus ? Y-t-il d'autres mesures à mettre en œuvre pour soutenir les fonctionnements des habitats naturels et la diversité des espèces ?

Comment prendre en compte la préservation de la biodiversité pour mener les projets d'aménagement de la commune sans la menacer, sans la détruire ? Comment s'assurer que les citoyens se feront le relais de cet effort ? Qu'ils développeront grâce à une bonne connaissance des comportements, des actions qui pourront servir à l'avenir de modèle à l'ensemble de la commune et aussi aux décideurs ? Comment faire de nos enfants des pionniers de la défense de la biodiversité pour qu'ils réforment toujours plus radicalement notre gestion, que nous voulons déjà vertueuse et durable, du patrimoine naturel ? Toutes ces préoccupations sont au cœur de notre volonté de mettre en œuvre un projet participatif d'ABC.

ANNEXES jointes au présent dossier de candidature

1. PLUi de la Communauté de Communes de la Ténarèze : zonage règlementaire
2. PLUi de la Communauté de Communes de la Ténarèze : évaluation environnementale
3. Etude d'Arbre et Paysage 32 et du CAUE 32
4. Azureva projet de Laboratoire ?
5. Azureva : premières orientations
6. CPIE Pays Gersois : références